



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2016

L'an deux mil seize, le 26 février à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de PLOGONNEC (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Christian KERIBIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 février 2016

Présents : Christian KERIBIN, Pierre MOENNER, Isabelle GUEGUEN, Annick PHILIPPE, Jean Luc RENEVOT, Loïc URVOAS, Marie Thérèse DANTIC, Daniel PLOUZENNEC, Anne LE HENAFF, Joëlle HOUPERT, Sandrine DOMINIQUE, Pascal LE ROUX, Marie Line BOURDIN, Benoît LE BAIL, Caroline MARONAT, Olivier PENNANEAC'H, Annabelle CHARDONNEL, Carole LE FLOCH, Terence CARPENTIER, Yoann SEZNEC.

Absents : Martine MORVAN (pouvoir à Christian KERIBIN), Pascal LE GOFF (pouvoir à Annick PHILIPPE), Didier LEROY (pouvoir à Pierre MOENNER)

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

2 : FINANCES – COMPTE DE GESTION 2015

Madame PHILIPPE, Adjointe aux finances et à l'administration générale, informe le Conseil municipal qu'il convient d'examiner le compte de gestion 2015.

Ce compte de gestion de l'exercice 2015 n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme PHILIPPE et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER le compte de gestion 2015.

3 : FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame PHILIPPE, Adjointe aux finances et à l'administration générale rappelle au Conseil municipal que la Commission des finances, réunie le 17 février 2016, a examiné le compte administratif 2015 de la commune qui se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
BP+DM	CA 2015	BP+DM	CA 2015
1 964 060.15€	1 592 652.45€	1 964 060.15€	2 021 884.62€

Soit un excédent d'exercice de 429 232.17€

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
BP+DM	CA 2015	BP+DM	CA 2015
1 301 518.55€	559 047.09€	1 301 518.55€	651 749.53€

Soit un excédent d'exercice de 92 702.44€

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
FONCTIONNEMENT	375 644,76 €	375 644,76 €	429 232,17 €	429 232,17 €
INVESTISSEMENT	- 173 108,96 €	- €	92 702,44 €	- 80 406,52 €
TOTAL	202 535,80 €	375 644,76 €	521 934,61 €	348 825,65 €

Le Conseil municipal sur proposition de M. le Maire, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

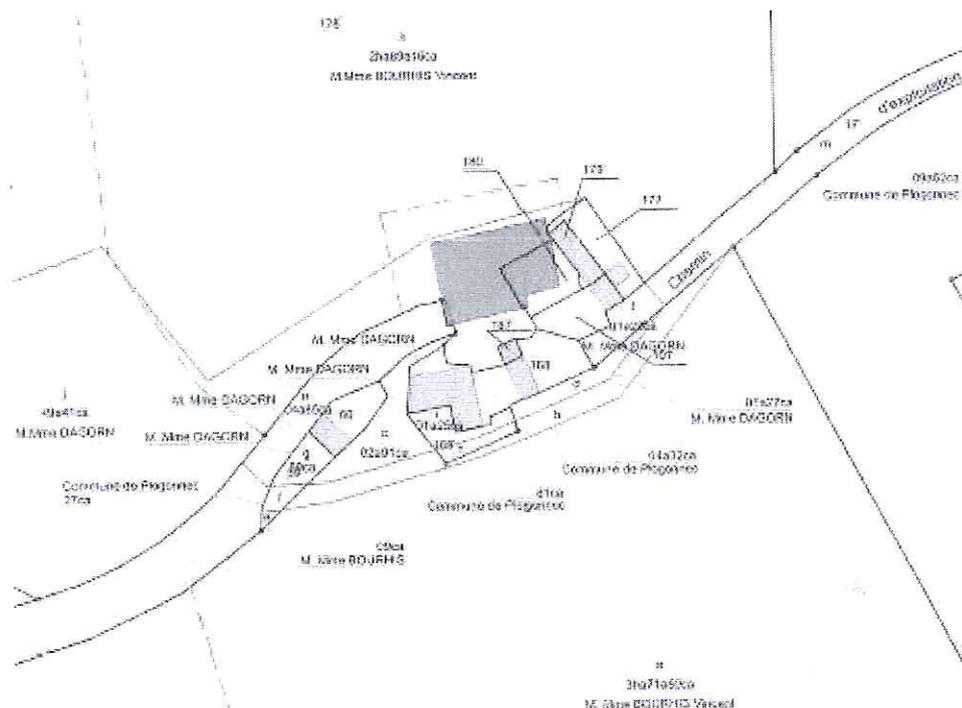
DESIGNE Mme Annick PHILIPPE, Adjointe aux finances, en qualité de Présidente de séance pour le vote du compte administratif.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme PHILIPPE et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à 21 voix pour (M. le Maire étant sorti de la salle),

D'APPROUVER le compte administratif 2015 du budget communal.

4 : AFFAIRES FONCIERES – DEMANDE D'ECHANGE DE VOIES A MANER BEULIEC

Dans le cadre de l'acquisition du corps de ferme de Maner Beuliec, M et Mme DAGORN propose à la commune un échange de voies permettant d'assurer la continuité de la circulation par le contournement de leur bien au Sud (voie délimitée en rouge ci-dessous).



Ce projet d'échange prévoit :

- la vente par la commune d'une portion de voie (ZB DPn) communale VC75 dite « chemin de Maner Beuliec » d'environ 485m² desservant leur propriété, suite à désaffectation et déclassement,
- la vente par la commune d'une portion de chemin rural (ZB 17I) d'environ 128m² desservant leur propriété, suite à désaffectation,
- la cession à la commune d'un chemin empierré, créé par M et Mme DAGORN pour le contournement de leur bien, parcelles (ZB22b, ZB59f, ZB109b) représentant 530m², et son intégration au tableau de voirie communale en tant que chemin rural.

M. le Maire rappelle qu'une enquête publique, prescrite par arrêté municipal du 25 janvier 2016 a lieu du 10 au 24 février 2016.

M. le Maire donne lecture du rapport du commissaire enquêteur et de l'avis favorable en date du 24 février 2016, ainsi que de l'estimation des biens par les services France Domaine.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. LE GOFF et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à 21 voix pour (*M. KERIBIN, intéressé dans ce dossier ne prend pas part au vote*),

DE PRONONCER la désaffectation et le déclassement des portions de voies concernées,

D'ADOPTER les dispositions du projet d'échange de voies à Maner Beuliec telles que décrites ci-dessus,

DE DIRE que l'ensemble des frais liés à cet échange de voies sont à la charge du demandeur,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE PREVOYANCE

La « Prévoyance » est une protection sociale complémentaire individuelle et facultative que les agents peuvent souscrire pour prévenir les conséquences financières d'une incapacité temporaire totale de travail, d'une invalidité permanente, d'une perte de retraite consécutive à une invalidité permanente et du décès ou d'une perte totale et irréversible d'autonomie.

Dans le cadre d'une convention de participation ouverte aux agents des collectivités affiliées au Centre de gestion du Finistère, un contrat « prévoyance » a été souscrit par la commune auprès de COLLECTEAM/HUMANIS, gestionnaire du contrat depuis le 1^{er} janvier 2013 avec un taux de cotisation de 1.15% de chaque agent adhérent au contrat.

A ce jour, 252 collectivités ont adhéré à la convention de participation Prévoyance (avec environ 6 400 agents adhérents). Du fait d'une forte sinistralité constatée sur le département depuis 2013 qui a entraîné un déséquilibre financier, et conformément aux clauses du contrat, le gestionnaire a souhaité faire évoluer les conditions (taux et garanties) à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Centre de gestion du Finistère a mené un travail de négociation du contrat afin de limiter l'évolution tarifaire pour les agents. Ainsi, l'augmentation des taux de cotisations sur le régime de base est limitée à 5% et 10% sur les options (cf. avenant n°1 ci-annexé).

Dès lors, le conseil municipal doit se prononcer pour autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de participation prévoyance.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme PHILIPPE et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE VALIDER la proposition d'avenant à la convention de participation prévoyance ci-annexé ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

6 : DOCUMENT UNIQUE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Par délibération 2014-035 en date du 14 mars 2014, le Conseil municipal a décidé d'engager une démarche de prévention sur l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

La commune de Plogonnec a mandaté le Centre de gestion du Finistère pour l'accompagner dans l'établissement du document unique. Ainsi, l'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été audités.

Ce document reste sous l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit veiller aux prescriptions répertoriées. Par ailleurs, il doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle des services.

Un comité de pilotage, composé du Maire, de l'adjointe finances et administration générale et de l'ensemble des responsables de services, a validé le document unique et établi un programme d'actions sur l'ensemble des risques potentiels étudiés.

Ce document a été présenté pour avis au Comité technique du 2 février dernier qui a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Dès lors, le Conseil est invité à approuver le document unique ci-annexé qui sera mis à disposition des agents dans chaque service.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme PHILIPPE et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER le document unique de prévention des risques professionnels.

7 : REORGANISATION DU SERVICE ADMINISTRATIF

Suite à un audit organisationnel du service administratif, il est proposé au Conseil un renforcement temporaire d'un demi-poste sur les missions d'accueil à la population, comptabilité et secrétariat des élus et de direction à compter du 15 février 2016.

Afin de permettre la continuité du service et de dégager les temps nécessaires aux agents pour le suivi des dossiers, il est également proposé :

- de mettre en place un accueil « urbanisme » sur rendez-vous,
- d'organiser l'accueil du samedi matin (9h00 - 12h00) avec une rotation sur 3 agents de métier « agent d'accueil à la population » et de l'intégrer au temps de travail de base de ces agents,
- de fermer l'accueil de la Mairie le vendredi à 17h00.

Mme PHILIPPE informe le Conseil que cette réorganisation s'appuie sur une expérimentation de mobilité en interne dans le cadre d'un accompagnement à la mobilité d'un agent des écoles (adjoint technique de 2^{ème} classe avec acceptation d'une modification du temps de travail de 33/35^{ème} à 32/35^{ème}).

Ce projet de réorganisation du service administratif a été présenté pour avis au Comité technique du 2 février dernier qui a rendu un avis favorable.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme PHILIPPE et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER la réorganisation du service administratif à compter du 1^{er} mars 2016,

DE MODIFIER le tableau des emplois de la collectivité

8 : INFORMATIONS DIVERSES

- **Calendrier des manifestations 2016 :**

- Vendredi 4 mars : cours de danse bretonne - Comité de jumelage
- Dimanche 6 mars : Troc et puces à Halle des sports - APE école Paul Gauguin
- Dimanche 13 mars : Semi-marathon Locronan-Plogonnec-Quimper et 10km Plogonnec-Quimper
- Samedi 19 mars : cérémonie du 19 mars 1962 - Anciens combattants
- Samedi 19 mars : Théâtre humoristique Jean Piépié à l'Arpège - APEL Ecole Saint Egonnec
- Dimanche 20 mars : course des enfants – PLOGONNEC SPORTS LOISIRS
- Samedi 26 mars : Loto - UJAP BADMINTON QUIMPER
- Samedi 26 mars et dimanche 27 mars : compétition départementale de judo – DOJO DU PORZAY

- **Travaux sur les réseaux d'eaux usées, potable et pluviales - Quimper communauté**

- 2013 – eaux usées : 382.77€TTC
- 2014 – sans travaux
- 2015 – eau potable (Chemin de Camasquel) : 27 729.36€TTC
- 2015 – eaux pluviales (Pont péronic, Kerheun, Jardin du bourg) : 21 184.19€

- **Projet de salle multi-activités – point sur l'avancement des études :**

- Réunion de groupe le 16 mars 2016 à 20h30 : présentation du projet par M. GRIMAULT, architecte.
- Financements complémentaires à solliciter auprès de la Région et de l'Etat qui vient de débloquer des enveloppes « Fonds de soutien à l'investissement local » ciblé sur les travaux de mise aux normes PMR et performance énergétique (isolation thermique).

La séance est levée à 22h30 et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Christian KERIBIN

